



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180328-CCPL\_2018\_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

Publication : 05/04/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2018

Date d'affichage : 20 mars 2018

### SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON  
Jean-Claude MOLINIER a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

#### Absents représentés :

Gilles BOURDIER  
Christelle CHAMPOMIER  
Éric GOLD  
Jean-Claude MOLINIER  
David MOURNET  
Jean-Claude PAPUT  
François-Xavier PERRAUD

#### Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2018-52 : OFFICE DE TOURISME RIOM LIMAGNE - PROROGATION DE LA  
CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Bernard FERRIERE

La création du nouvel office de tourisme est prévue pour le mois de mai 2018. Afin d'éviter toute rupture de service et d'assurer le fonctionnement de l'office de tourisme Riom-Limagne jusqu'au transfert des missions, contrats et conventions au nouvel office de tourisme, il convient de proroger la convention qui nous lie à l'association.

Il est proposé d'adopter un avenant à la convention actuelle pour prolonger celle-ci de six mois en maintenant les conditions financières à l'identique, soit un versement de 21 695 € en avril et un second versement de 21 695 € en juin. Les actifs de l'association seront transférés au nouvel office de tourisme.

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'adopter l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'actions communautaires "Pays de Riom-Limagne",
- d'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 05/04/2018  
Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD